

RCS : VIENNE
Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00417
Numéro SIREN : 819 451 360
Nom ou dénomination : LCDC SASU

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/012067

12067

Désignation de l'entreprise		SASU LCDC		980 ROUTE DE TORCHEFELON		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		38110 ST VICTOR DE CESSIEU					
SIRET		8 1 9 4 5 1 3 6 0 0 0 0 1 3					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31032023		31032022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	29 006	030	5 175	23 831	2 960
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	29 006	048	5 175	23 831	2 960
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060	10 719	062		10 719	2 936
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	3 845	070		3 845	5 567
		072	5 720	074		5 720	2 499
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	5 751	086		5 751	12 478
	Charges constatées d'avance *	092	2 662	094		2 662	4 179
Total II	096	28 697	098		28 697	27 659	
Total général (I + II)		110	57 703	112	5 175	52 528	30 620
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	2 000		2 000
	Ecarts de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126		126			
	Réserves réglementées*	130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131		132			
	Report à nouveau	134		134	(996)		(19 770)
	Résultat de l'exercice	136		136	7 419		18 774
	Subventions d'investissement	137		137			
Provisions réglementées	140		140				
Total I	142		142	8 423		1 004	
Provisions pour risques et charges	154		154				
Total II	154		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	12 565		4 193
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	18 710		8 886
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169		172	12 831		16 537
	Produits constatés d'avance	174		174			
Total III	176		176	44 105		29 616	
Total général (I + II + III)		180		180	52 528		30 620
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		7 421
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		24 807
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

CONFORME A L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SASU LCDC		Néant <input type="checkbox"/>	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31032023		Exercice N-1 clos le 31032022	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	212 823	203 908
	Production vendue { biens / services * } dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
		217	218		
			219		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
Autres produits		230	1 037		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	213 860	203 908
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	148 668	144 831
	Variation de stock (marchandises) *		236	(7 783)	(1 195)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	56 536	42 473
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 316	244	679	316
	Rémunérations du personnel *		250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252		
	Dotations aux amortissements *		254	3 936	1 239
	Dotations aux provisions		256		
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * / dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259	262	3	1	
	260				
Total des charges d'exploitation (II)			264	202 039	187 664
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	11 821	16 244
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)		280		
	Produits exceptionnels (IV)		290		2 765
	Charges financières (V)		294	200	108
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) / Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347	300	2 990	128
		348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	1 211	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	7 419
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	7 419	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	1 211	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330	225	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	989	138	
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	991	992	342
	Bassins d'emploi à dynamiser (art. 44 duodécies)				
	ZFA NG (44. quaterdécies)	345	344	993	
	Investissements outre-mer				
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987	127		
	Zones de réstructuration de la défense (44. terdécies)				
	dont divers* { Créance due au report en arrière du déficit / Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) / Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) / Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) / Déductions exceptionnelles (art. 39 decies D) }	346	655	641	350
		643	645	647	
648		649	990		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2			352	8 855	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : * 779 dont imputés sur le résultat :				360 779
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2			370	8 076	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **52 528** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **213 860** euros et un total **charges** de **206 441** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **7 419** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2022** et finit le **31/03/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Révaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport	3 500		24 807		28 307
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	699				699
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 199		24 807		29 006	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
TOTAL	4 199		24 807		29 006	

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport	1 167	3 703		4 870
Matériel de bureau, mobilier	72	233		305
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 239	3 936		5 175
TOTAL	1 239	3 936		5 175

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/03/2023
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/03/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	3 845	3 845	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	5 582	5 582	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	138	138	
	Charges constatées d'avances	2 662	2 662	
TOTAL DES CREANCES		12 227	12 227	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/03/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	12 565	5 144	7 421	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	18 710	18 710		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	1 211	1 211		
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 336	7 336		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	79	79		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	4 205	4 205		
	Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		44 105	36 684	7 421	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		15 500			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		2 951			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		4 205			

Charges à payer

31/03/2023

Total des Charges à payer		926
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS</i>	<i>15</i>	15
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURN. FACT.NON PARVENUES</i>	<i>832</i>	832
Dettes fiscales et sociales <i>CHARGES A PAYER</i>	<i>79</i>	79

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/03/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			2 662
YZI PROD	01/04/2023 30/09/2023	2 430	
SAGE	01/04/2023 08/12/2023	232	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			2 662

Annexe libre

REPRISE ABANDON DE COMPTE COURANT :

Une reprise de l'abandon de Compte Courant de Mr LAMIABLE a été constatée pour un montant de 2 765 euros en vertu d'une clause de retour à meilleur fortune.

Capital social

	31/03/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	200,00	10,0000	2 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	200,00	10,0000	2 000,00

--	--	--	--	--

Engagements financiers

31/03/2023	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements Abandon du Compte Courant de Mr LAMIABLE au profit de la sté au 31/03/2022 : Reprise de l'abandon du Compte Courant de Mr LAMIABLE au 31/03/2023 :	2 765 (2 765)	
Total des engagements financiers (1)		
(1) Dont concernant :		
Les dirigeants		
Les filiales		
Les participations		
Les autres entreprises liées		

LCDC SASU
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 980 Route de Torchefelon
38110 SAINT-VICTOR-DE-CESSIEU

819 451 360 RCS VIENNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 04 août 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 mars 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023 s'élevant à 7 419 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	7 419 euros
Apurement partiel du compte "report à nouveau" débiteur	996 euros
Solde	----- 6 423 euros
A la réserve légale	200 euros
Celle-ci atteignant de ce fait un dixième du capital social	
Solde	----- 6 223 euros
A titre de dividende global à l'associé unique	4 831 euros
Soit 24,16 euros par action	
Le solde	1 392 euros
Au compte "autres réserves"	

Le dividende sera mis en paiement au siège social, et ce à compter du 04 août 2023.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 3-2° du Code général des impôts s'élève à 4 831 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

L'associé unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 mars 2023 qu'il vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Certifié conforme
Le Président

